



Draveil, le 06 janvier 2020.

Madame Nicole BELLOUBET
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01

Nos réf. : EB/01-20/EH

LECON DE CONJUGAISON ET COURS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

Madame la Ministre,

Le 18 décembre dernier, vous avez reçu l'Union des Syndicats FO du Ministère de la Justice dans le cadre du projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement. Ainsi, chaque filière a eu l'occasion de présenter ses observations sur ce projet de réforme.

Notre échange s'est déroulé dans un esprit de concertation et vous vous êtes engagée à conduire une nouvelle réunion dès le mois de janvier afin d'apporter des réponses aux constats et difficultés que nous avons partagés.

Cette dynamique s'inscrit parfaitement dans la commande du Président de la République qui, dans ses vœux aux Français, a déclaré attendre du Gouvernement qu'il trouve la voie d'un compromis rapide au sujet de la réforme des retraites.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir alors sur le site intranet du ministère de la justice, une page consacrée à la réforme des retraites intitulée « Application du système universel de retraite au ministère de la justice ». Cette page précise que « Le système universel de retraite entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Il s'appliquera aux agents du ministère nés à partir du 1er janvier 1975. Pour les personnels de surveillance, il s'appliquera à ceux nés à compter du 1^{er} janvier 1985.

Les personnels de surveillance exerçant des fonctions dangereuses conserveront leur droit à départ anticipé à 52 ans dès lors qu'ils auront occupé ces fonctions pendant au moins 27 ans. Les éducateurs de la PJJ ayant conservé à titre personnel le bénéfice de la catégorie active garderont leur droit à départ anticipé à 57 ans.

La rédaction au futur simple de ce paragraphe a de quoi interroger et nous vous posons cette

Siège Social : 46 Rue des Petites Ecuries, 75 010 PARIS – Tél : 01 42 46 40 19 – Fax : 01 42 46 19 57

Courrier postal SNP-FO 3 Avenue de Bellevue 91210 Draveil – Tél : 01 69 39 10 00

Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

simple question : la République française est-elle encore une démocratie parlementaire ?

Sauf erreur de notre part, le projet de réforme des retraites est encore à l'état de projet, projet qui n'est d'ailleurs pas finalisé, sauf à remettre en cause l'engagement pris par le Président de la République devant les Français le 31 décembre.

Le projet de réforme des retraites doit être présenté, étudié, amendé et voté par la représentation nationale avant de pouvoir employer le concernant le futur simple. Et pour l'heure, le respect du débat national et des institutions républicaines invitent à user du conditionnel.

Sans doute cette erreur rédactionnelle ne doit pas être perçue autrement qu'une faute de conjugaison au pire un manque de maîtrise du fonctionnement de nos institutions mais la tentation est grande de percevoir un lapsus révélateur d'une méthode peu conforme au débat démocratique que le Président de la République appelle de ses vœux.

Le Président de l'Union des Syndicats
FORCE OUVRIERE du Ministère de la Justice

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Emmanuel BAUDIN